



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
---  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
----

**Séance du Conseil Municipal du MERCREDI 02 NOVEMBRE 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le **DEUX NOVEMBRE** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 26 octobre 2022.

**Étaient présents :**

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, Mme GRONDONA, M. PASTOUREAU, Mme JECKEL, M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL, M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD, Mme DELFAUD, M. AMBROISE, M. SLACK, Mme DESMOLLES, Mme COUSIN, Mme DELEPINE, M. VOTION, M. BOUCHONNET, M. PINDADO, M. DUCASSE, Mme PHILIP, Mme DELMAS, M. MAISONNAVE,

**Ont donné procuration** (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme SECQUES à Mme GRONDONA  
Mme PLANTIER à M. SAGNES  
M. CHAUTEAU à M. BOUCHONNET  
Mme MONTEIL MACARD à Mme DELMAS

**Absents :**

Mme PETAS  
M. MURET  
M. DEISS  
Mme PAMIES

**Secrétaire de séance** (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. SAGNES

Département  
de la Gironde  
---  
Commune  
de  
**La Teste de Buch**  
Chef lieu de Canton  
-----

**Nombre de Conseillers :**

. en exercice :

. présents :

. votants :

**Rapporteur : M. BOUDIGUE**

**DEL2022-11-571**

## **APPROBATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH**

---

Mes chers collègues,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et leurs établissements publics administratifs,

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, La Ville de La Teste de Buch a choisi d'appliquer la nomenclature budgétaire M57.

Considérant que ce passage au référentiel budgétaire et comptable M57 impose de façon réglementaire la mise en place d'un règlement budgétaire et financier.

Considérant que ce règlement budgétaire et financier a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs de la collectivité qui se dote d'un tel document.

En cela, la démarche conduit à se rapprocher des dispositions relatives à la comptabilité privée.

Considérant que, dans ce cadre, la ville de La Teste de Buch est appelée à adopter le présent règlement qui vise à formaliser et à préciser les règles applicables pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits, ainsi que l'information des élus, en application des différentes dispositions législatives et réglementaires qui encadrent la gestion communale. Il permet également et en complément de définir un certain nombre de règles internes propres, en décrivant et en formalisant les procédures, dans le respect des textes en vigueur.

Adopté pour la mandature, ce document se conçoit pour la ville de La Teste de Buch comme un outil de la performance financière au service des politiques publiques mises en œuvre, un gage de lisibilité et de transparence, et s'inscrit dans une démarche de qualité de gestion budgétaire, financière et comptable, conditionnée par des démarches de qualité de gestion et d'organisation.

Adopté pour le budget principal et les budgets annexes, ce règlement pourra faire l'objet d'adaptations par voie d'avenants adoptés en Conseil municipal.

Le règlement budgétaire et financier proposé comporte sept parties suivies d'un glossaire :

- les principes budgétaires ;
- le processus budgétaire ;
- l'exécution budgétaire ;
- la gestion du patrimoine ;
- les garanties d'emprunt ;
- les régies ;
- l'information des élus et de la population

Considérant l'intérêt d'expérimenter le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57,

Je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission Administration générale, relations humaines, finances et budgets du 25 octobre 2022, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le règlement budgétaire et financier de la Ville de La Teste de Buch tel que présenté dans le document annexé ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant,

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

**Gérard SAGNES**  
  
Secrétaire de séance

**Patrick DAVET**  
  
Maire de La Teste de Buch  
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221102-DEL2022\_11\_571-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Le Maire de La Teste de Buch  
Patrick DAVET

